



HAL
open science

**An pediculi, pulices et cimices sunt venena? L'approche
des poux, puces et punaises dans la production
"vénérologique" de l'Occident chrétien, XIVe-XVe
siècles**

Franck Collard

► **To cite this version:**

Franck Collard. An pediculi, pulices et cimices sunt venena? L'approche des poux, puces et punaises dans la production "vénérologique" de l'Occident chrétien, XIVe-XVe siècles. Poux, puces, punaises, la vermine de l'homme: découverte, descriptions et traitements: Antiquité, Moyen Âge, Époque Moderne, Mar 2015, Nanterre, France. hal-01639112

HAL Id: hal-01639112

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-01639112>

Submitted on 7 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sous la direction de
Franck COLLARD
et Évelyne SAMAMA

POUX, PUCES, PUNAISES LA VERMINE DE L'HOMME

Découverte, descriptions et traitements
Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne



L'Harmattan

An pediculi, pulices et cimices sunt venena ?
L'approche des poux, puces et punaises dans la production
« vénénologique »¹ de l'Occident chrétien, XIV^e-XV^e siècles

Franck COLLARD²

Dans l'Occident médiéval, la science des poisons a pris son essor à la fin du XIII^e siècle, lorsque des écrits spécialisés ont commencé d'être produits, essentiellement par des médecins, sur un sujet auparavant étudié dans le cadre plus large d'ouvrages de médecine ou de philosophie naturelle³. Le développement du genre au cours du XIV^e siècle a permis la confection d'épais traités abordant la *materia venenorum* sous l'angle des *problemata*. Il s'est alors agi d'étudier les poisons à l'aide des concepts de la physique aristotélicienne et des méthodes de la scolastique : exposition de *questiones* et de *dubia* puis résolution dialectique éclairée par les autorités de la science antique et arabe⁴. L'auteur qui a poussé le plus loin cette démarche est Cristoforo degli Onesti, docteur bolonais qui rédigea une œuvre précisément intitulée *Problemata de venenis* vers 1390⁵. Si son propos examine surtout les problèmes que posent la nature du poison en général, ses propriétés, ses modes d'action ainsi que les moyens de s'en prémunir ou d'en réchapper, il s'intéresse aussi aux *venena* en particulier. Pose-t-il la question de l'appartenance des poux, puces et punaises à la catégorie des créatures venimeuses ?

Au premier abord, une telle interrogation paraît incongrue et relever de la scolastique sclérosée, problématisant à vide. Quoi de commun entre ces parasites de l'homme et les terrifiants scorpions, araignées, guêpes ou tarentules qui peuplent les textes de vénénologie ? Pourtant, le premier auteur qui en ait composé un, le frère mineur Juan Gil de Zamora, a bien muni son *Liber contra venena et animalia venenosa* rédigé un siècle exactement avant les *Problemata de venenis* de trois notices – ou quatre si

¹ L'appellation est lexicalement hybride mais rend mieux compte que le mot « toxicologique » de la consistance de cette littérature attachée à l'étude conjointe des *venena* et de la *toxicatio*.

² Professeur d'Histoire du Moyen Âge, Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense (EA 1587, CHiSCO).

³ Franck COLLARD, « Ecrire sur le poison entre Moyen Âge et Renaissance. Introduction à une enquête en cours », *Mithridate. Bulletin d'histoire des poisons* 4 (décembre 2010), p. 22-29, <http://www.toxipedia.org/display/toxipedia/MITHRIDATE+Bulletin+d'histoire+des+poisons>, en attendant la parution chez Brepols de : *Les Ecrits sur les poisons. Naissance et essor d'un genre, XIII^e-XV^e siècle*, Typologie des sources du Moyen Âge occidental, n° 88.

⁴ Frederick W. GIBBS, *Medical Understandings of Poison circa 1250-1600*, ProQuest, UMI Dissertation Publishing, 2011.

⁵ Cristoforo degli Onesti, *Problemata de venenis*, Londres, British Library, ms. Harley 3659, f. 16-68, entre autres manuscrits. Pour plus de brièveté, nous renvoyons, pour les références complètes, à la liste des ouvrages qui figure en fin de contribution.

l'on ajoute celle qu'il consacre aux lentes – dédiées aux punaises (*cimices*) qu'il tient pour les poux de tête, poux de corps (*pediculi*) et puces (*pulices*), les deux dernières formant à elles seules la 14^e section du traité organisé selon l'ordre alphabétique⁶.

Cette inclusion des trois créatures parasitaires dans un traité des poisons est-elle représentative ou fondatrice ? À partir des principales œuvres vénénologiques produites entre 1300 et 1500 seront examinées la fréquence, les raisons et les modalités de cette inclusion rien moins que problématique.

Fréquence ou rareté d'une inclusion

Sur la dizaine d'œuvres prises en compte par cette enquête⁷, force est de constater que toutes ne suivent pas l'exemple de Juan Gil de Zamora. Il est vrai que la diffusion et donc l'influence de son *Liber* aux deux manuscrits subsistants ont été des plus limitées⁸. Il est vrai aussi que la démarche de certains auteurs ne se prête pas à la prise en compte des bêtes qui nous retiennent parce que la description des poisons particuliers n'est pas leur but. C'est le cas par exemple du *Consilium de universali praeservatione a venenis*, rédigé en 1437 par Pietro Tommasi pour le pape Eugène IV⁹. C'est avant tout vers les ouvrages à visée encyclopédique, ambitionnant une présentation sinon exhaustive du moins générale des *venena* de la Création, qu'il faut se tourner. Le plus fameux est celui qu'a écrit Pietro d'Abano, vers 1300 ou un peu après, pour un pape¹⁰. Une copie de son traité a beau s'intituler *Pulex de venenis*¹¹ et une autre voisiner avec des *remedia contra pulices, cimices et muscas*¹², l'absence de toute rubrique pédiculaire ou autres est à constater parmi la quinzaine de notices concernant des animaux venimeux, y compris des « vers », pour utiliser le vocabulaire des auteurs. Le *De venenis eorumque remediis* beaucoup copié et beaucoup lu¹³ fonde-t-il une tradition d'exclusion ?

L'attitude des successeurs du docteur de Padoue s'aligne majoritairement sur la sienne. L'auteur mal identifié de l'ample *Sertum papale de venenis*, écrit en 1362 pour Urbain V, suit la voie de Pietro d'Abano¹⁴. Cristoforo degli Onesti traite bien des *problemata animalium*

⁶ Johannes Aegidius Zamorensis, *Contra venena et animalia venenosa*, ed. C. Ferrero Hernandez, Barcelone, 2009, p. 113, 128, 143-146.

⁷ Voir en annexe 1 la liste de ces ouvrages.

⁸ Voir l'introduction de C. Ferrero Hernández à l'édition citée ci-dessus.

⁹ Voir annexe 1.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Cracovie, Bibl. Jagellonne, Cod. 2197 (BB v 3), f. 275-234 (XV^e s.). C'est sans doute l'altération d'un titre revenant plusieurs fois dans la tradition manuscrite, *Polex de venenis*.

¹² Vienne, ÖNB, 5398, f. 197-204 (1423).

¹³ On en compte plus de 70 copies manuscrites et de nombreuses éditions incunables, sans parler des traductions.

¹⁴ Son nom est Guillaume de Marra ou Gaspard de Sarzana. Voir annexe 1.

*venenosorum domesticorum*¹⁵ mais il ne considère pas les créatures qui nous intéressent comme en faisant partie. Pour lui qui problématise tant, il n'y a pas lieu de le faire à leur sujet. Ces animaux n'ont pas à prendre rang parmi les *venena*, contrairement aux vers intestinaux ou aux guêpes. En 1422, dans son double traité de peste et des poisons, Antonio Guaineri s'abstient pareillement¹⁶, tout comme Gian Martino Ferrari de Parme dont l'ouvrage, écrit en 1455 pour le duc de Milan, aborde pourtant très largement les venins d'animaux qui piquent ou mordent¹⁷. Les traités certes moins détaillés de Battista Massa (Ferrare, 1472) ou de Girolamo della Torre (Padoue, vers 1490) partagent cette abstention¹⁸. Elle n'est pas pour autant générale.

En effet, sans très probablement avoir lu le *Liber contra venena* du franciscain de Zamora, quelques auteurs ont suivi la même voie que lui. Le premier est le médecin siennois Francesco Casini qui offre en 1375 au cardinal d'Auch Philippe d'Alençon un *Liber de venenis* prétendant embrasser l'ensemble des *venena* de la Création, au nombre de 142. Parmi ceux-ci, puces et poux font l'objet de deux chapitres spéciaux, certes assez brefs mais fort intéressants. Son « encyclopédie des poisons » ne saurait se passer des rubriques *pulex* et *apediculus (sic)*¹⁹. Il en va de même avec l'*Opus de venenis* rédigé 50 ans plus tard par Sante Ardoini de Pesaro, éventuellement inspiré par son devancier siennois qui ne figure toutefois pas dans la liste de ses sources. Dans le 8^e et dernier traité de ce vaste ouvrage sans destinataire particulier sont insérés trois chapitres de bonne taille correspondant aux trois créatures qui ont servi à intituler ce colloque. Il s'arrête aussi sur le pou de vautour qui peut être très dangereux pour l'homme²⁰. Un dernier cas d'inclusion est à signaler, dans une œuvre de moindre dimension et produite hors d'Italie, celle du médecin de Ratisbonne Conrad Vendl, qui l'a dédiée à l'empereur germanique Frédéric III en 1463. Il ne consacre toutefois que quelques lignes aux puces, ignore les punaises, et ne prend en considération que le pou de vautour²¹.

Au total, si une nette majorité d'auteurs ne conçoit pas les puces, les puces et les punaises comme des *vermes* relevant d'un propos de type vénénologique, une minorité qualitativement non négligeable englobe dans celui-ci les bêtes sus-nommées. Non négligeable puisque figure, outre le pionnier du genre, un auteur, Sante Ardoini, dont l'ouvrage a eu les honneurs de l'imprimerie en 1492. Après ces constats, avançons quelques explications.

¹⁵ Onesti (voir note 5), f. 22v.

¹⁶ Voir annexe 1.

¹⁷ *Idem*.

¹⁸ *Idem*.

¹⁹ Casini, II, ch. 78 et 129, f. 75-75v et 97-97v.

²⁰ Ardoini, VIII, 15, 19, 20 et 21, f. 100-101.

²¹ Vendl, f. 36 et 39v.

Raisons d'exclusion, motifs d'inclusion

Pourquoi exclure les poux, puces et punaises de la *materia venenorum*? Pourquoi au contraire les y inclure? Il faut envisager à la fois les arguments explicites des auteurs et des explications plus générales qui sont autant de reconstitutions hypothétiques et, partant, parfaitement criticables.

À la première question, il faut bien dire que nul rédacteur de traité des poisons ne donne de réponse argumentée. Ceux qui ignorent les trois *animalia* n'éprouvent pas le besoin de s'en justifier. Tout juste peut-on reconstituer leur raisonnement et supposer que Pietro d'Abano et ses émules ne voient, à l'instar de Pline l'Ancien²², Maïmonide²³, Gilbert l'Anglais²⁴, Bernard de Gordon²⁵ ou Henri de Mondeville²⁶, nul venin mortifère en elles, ni facteur d'épuisement de la force vitale de leur porteur, ni, enfin, vecteur de maladie, même après 1348 et l'irruption de la peste, certes volontiers assimilée à un poison, mais jamais reliée aux puces ni aux poux, comme le font certains chercheurs depuis quelque temps²⁷.

L'inclusion de nos créatures suscite en revanche un besoin de justification parce qu'il paraît nécessaire aux auteurs d'aller contre l'évidence ou du moins la tendance prédominante de leur exclusion. Quand il écrit, dans son prologue²⁸, vouloir l'insérer dans son ouvrage (*intersero*), Juan Gil de Zamora marque bien le fait que la matière des *minuta vilia et tediosa vite nostre animalia* [...] *ut sunt cimices, lendes, pediculi, pulices*, est un peu en marge de son propos. Il n'explicite toutefois pas sa démarche. On devine simplement que le motif de son choix est la nuisance de *vilia animalia* qui sont pour ainsi dire des poisons, au sens figuré (et d'usage rien moins que certain au Moyen Âge) de créatures pénibles en permanence. Mais ce motif trivial ne doit pas en cacher un autre, beaucoup plus profond. La vision globale du poison par le frère mineur est que, dans l'économie de

²² Pline l'Ancien, *Historia naturalis*, ed. Littré, Paris, 1848-1850, 2 vol., XI, 39 sur les poux. Cf. Patricia GAILLARD-SEUX, « Morsures, piqûres et empoisonnements dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien », dans *Body, Disease and Treatment in a Changing World. Latin texts and contexts in ancient and medieval medicine*, ed. David LANGSLOW, Brigitte MAIRE, Lausanne : BHMS, 2010, p. 305-317.

²³ Moïse Maïmonide, *On Poisons and the Protection against Lethal Drugs*, éd. hébraïque, arabe et latine, tr. angl. G. Bos, M. Mc Vaugh, Provo, 2009. Les trois créatures sont absentes de tous les index latins de l'éd. récente alors que guêpes et abeilles figurent bien.

²⁴ Gilbert l'Anglais, *Compendium medicine*, Lyon, 1510, f. 348-356 pour la section sur les poisons vide de tout pou et de toute puce.

²⁵ Bernard de Gordon, *Lilium medicine*, Lyon, 1550.

²⁶ Henri de Mondeville, *Chirurgia*, ed. J. Pagel, Berlin, 1892, traité 2, doctrine 2, chapitre 2 : *De cura omnium morsuum et punctarum animalium gressibilium et reptilium et volatibilium tam venenatorum vel venenosorum quam non quae nobis quandoque morsus inferunt aut puncturas*.

²⁷ Anne Karin HUFTHAMMER, Lars WALLØE, « Rats Cannot Have Been Intermediate Hosts for *Yersinia Pestis* During Medieval Plague Epidemics in Northern Europe », *Journal of Archaeological Science* 40 (2003), p. 1752-1759.

²⁸ Zamora, p. 71.

la Création, il sert, sous ses diverses formes, à la punition de l'humanité coupable d'avoir offensé Dieu, ainsi que l'illustre l'image choisie pour figurer en première page de ce volume²⁹. Aux créatures inoffensives du paradis terrestre ont succédé des plantes vénéneuses et des bêtes à venin. Juan Gil indique dans son prologue que, parmi ces dernières, la vermine a été créée *ad exercitium et vindictam hominis*³⁰. Il s'inscrit dans toute une tradition théologique présente chez Hildegarde de Bingen, à ceci près que ce sont les reptiles et non les *vermes* qui illustrent la théorie de l'abbesse allemande³¹. Cette tradition est également visible dans certaines versions en français du *De proprietatibus rerum* de Barthélémy l'Anglais où le « venin des puces » est censé n'épargner personne appartenant à l'humaine condition, ni pape, ni roi³². Pour l'auteur du *Liber contra venena*, le poison des *pulices*, *cimices* et *pediculi* n'est pas pharmacologique mais métaphorique, ce qui n'étonnera pas de la part d'un religieux issu d'un milieu habitué à l'assimiler aussi au mal ou à l'hérésie³³.

Purs médecins quant à eux, donc moins enclins à ce genre de vision du *venenum*, les autres auteurs fondent-ils leur choix d'intégrer les poux, puces et punaises à leur texte de vénénologie sur d'autres critères? La rapide annexion de la *materia venenorum* à la pensée médicale éloigne effectivement les auteurs des horizons symboliques et les ramène au seul critère des nuisances occasionnées par les *vermes* qui nous retiennent, nuisances comparables dans une certaine mesure à celles que provoque le poison.

²⁹ *Exode*, 8, 16-17. L'image entière renvoie seulement, il est vrai, aux plaies envoyées par le Très-Haut aux Egyptiens, plaies épargnant le Peuple Elu. Nous remercions ici vivement Juliette Sibon qui a bien voulu traduire la légende en hébreu de cette miniature tirée du ms. Additional 27210 de la British Library, f. 12v.

³⁰ Zamora, p. 71.

³¹ Hildegarde de Bingen, *Le livre des subtilités des créatures divines*, t. 1, *Plantes, pierres, métaux, éléments*, t. 2, *Arbres, poissons, oiseaux, animaux*, tr. P. Monat, Paris : Atopia, 1989, t. 2 p. 243. La notice sur les puces, p. 235, est dépourvue d'observation de ce genre. Voir Laurence MOULINIER, « Plantes toxiques et humeurs peccantes : la pensée du poison chez Hildegarde de Bingen », dans *Le corps à l'épreuve, Poisons, remèdes et chirurgie*, textes réunis par Fr. COLLARD et E. SAMAMA, Langres, 2002, p. 71-103. Sur la malédiction pédiculaire pesant sur les hommes, Jean DELUMEAU cite dans *Le péché et la peur*, Paris, 1984, p. 58, ces vers d'Eustache Deschamps, *Double lai de la fragilité humaine*, 1383 : « Condition indignée / Humayne qui toujours erre ! ... Tu es domptée / À poulz, vers et lentes querre ».

³² Barthélémy l'Anglais, *Liber de proprietatibus rerum*, Lyon : Pierre Hongre, 1482, XVIII, 86-87. C'est dans le ch. 87 de la version en français due à Jean Corbechon que l'on trouve les deux éléments. Il est reproduit dans l'édition partielle donnée par B. RIBÉMONT, *Le livre des propriétés des choses : une encyclopédie au XIV^e siècle*, Paris : Stock, 1999.

³³ Voir Florence CHAVE-MAHIR, « *Venum sub melle latent*. L'image du poison dans le discours anti-hérétique au Moyen Âge », dans *Le poison et ses usages au Moyen Âge*, dir. Fr. COLLARD, *Cahiers de Recherches Médiévales* 17 (2009), p. 161-172 ; M. A. VARGAS, *Taming a Brood of Vipers. Conflict and Change in Fourteenth-Century Dominican Convents*, Leiden / Boston : Brill, 2011. Il indique qu'Arnaud de Villeneuve a composé un *Antidotum contra venenum effusum per fratrem Martinum de Athea, predicatorem*, inquisiteur de l'OFM.

Voici Francesco Casini³⁴. Le Siennois ne cache pas qu'on puisse douter de la pertinence de sa notice sur les puces au sujet traité. Mais il estime que le poison étant ce qui nuit et pas seulement ce qui tue, il y a lieu de prendre en compte les *pulices*. Preuve que l'auteur n'est qu'à moitié convaincu par cet argument, il revient à la charge dans la notice sur les poux. Qui s'étonnera qu'ils soient mis au nombre des poisons cessera immédiatement de s'étonner s'il considère ce qu'Avicenne, s'appuyant sur Galien (Casini n'est pas plus précis), dit de ces créatures et des *accidentia* que provoque leur présence. La pathologie d'origine non pharmacologique prime sur la pharmacologie.

Sante Ardoini légitime son choix inclusif de manière assez proche³⁵. En tête de sa rubrique sur les poux, il souligne que de très illustres auteurs traitant des poisons animaux ont pris en compte, avec ceux-ci, *cimices*, *pulices* et *pediculi* parce que, quoiqu'ils ne les aient pas tenues à proprement parler pour *venenosae*, ces créatures semblent participer de la *venenitas* en ce qu'elles infligent aussi par leurs morsures des gênes et des maux à la nature humaine. C'est donc à bon droit et à juste raison (*merito*, le mot est répété) que l'on peut traiter de ces créatures lorsqu'on traite des poisons. Signe d'une incertitude qu'il faut conjurer, comme chez Casini, par la répétition, Sante Ardoini juge nécessaire de le redire dans la section *cura* de sa notice sur les poux puis dans la section identique de sa notice sur les puces. Les nuisances des poux, puces et punaises justifient que les autorités en parlent. Dans leur sillage, le médecin vénitien veut signifier que ce n'est pas la nature des animaux qui importe – puisqu'elle ne recèle pas de *venenitas stricto sensu* – mais leurs désagréments. Dans la même logique extensive, il prend d'ailleurs en compte les *musce venenose et non venenose*³⁶.

Moins enclin à la justification que ses homologues italiens, parce que soucieux de davantage de brièveté et sans doute moins habile à disputer, Conrad Vendl s'abstient de montrer pourquoi il incorpore les puces à son propos. Ce choix ne va pourtant pas de soi car son « oubli » des punaises est sans doute une marque de son incertitude. Et s'il assure que le *pediculus vulturis* qui peut aussi s'attaquer à l'homme est fortement *venenosus*³⁷, il omet de parler des poux de l'homme.

Chez ceux qui estiment pertinents à la *materia venenorum* les trois *vermes* étudiés, l'argument pathologique et celui des autorités l'emportent donc. Une ancienne et prestigieuse tradition médicale reprise fin XIII^e-début XIV^e pouvait justifier cette option inclusive. Ardoini mentionne Rhazès, au VIII^e livre d'*Almanzor*, chapitre *de his quae venenosa animalia fugant*, où il est question des punaises³⁸. S'il traite des *pediculi* dans la fen VII du 4^e

³⁴ Textes reproduits en annexes.

³⁵ Textes reproduits en annexes.

³⁶ Ardoini, VIII, 13.

³⁷ Vendl, f. 36.

³⁸ Ardoini, f. 101.

canon consacrée à la *decoratio* (traité 3 sur la peau, ch. 26 et 27), raison probable pour laquelle Conrad Vendl ignore les poux, Avicenne insère des passages sur les créatures parasitaires dans la fen VI du 4^e canon consacrée au poison : traité 3, *De regimine morsionis universali et de effugatione venenosorum*, chapitres 11 *De effugatione pulicum* et 12 *De effugatione culicum et cimicum*³⁹, sans d'ailleurs que cela appelle la moindre discussion de la part de Gentile da Foligno vers 1340 dans son vaste commentaire du *Canon*, comme si la chose allait de soi⁴⁰. D'autres auteurs invitent à la même inclusion. Dans la section vénénologique de sa *Practica* qui fut très lue et passa même pour un traité des poisons en tant que tel, Guillaume de Saliceto inclut les puces au chapitre exposant les moyens de chasser les *animalia venenosa*⁴¹, tandis que, comme Avicenne, il a placé les poux dans la section *De decoratione*. Même inclusion par Guillaume de Varignana dans le chapitre *De fugandis animalibus venenosis in speciali* de sa *Practica*. Il vient clore la partie sur les poisons⁴². Ces deux auteurs comptent parmi les nombreuses sources de Sante Ardoini.

Modalités de traitement

Reste à voir comment les auteurs de traités des poisons qui y incorporent tout ou partie des poux, puces et punaises traitent le sujet.

Quand les trois catégories sont présentes, leur parenté de complexion est signalée, ce qui fait, écrit Ardoini, qu'elles sont traitées *insimul*⁴³. La démarche suit la procédure classique des écrits savants : origine étymologique de la dénomination, origine physiologique, description spécialement détaillée par Zamora dans sa logique naturaliste (variété, taille, couleur, odeur, forme, complexion – chaude). Puis viennent les signes, les accidents et, surtout, les moyens préventifs ou curatifs, ce dernier point étant la première raison d'être des traités des poisons et le seul qui retienne vraiment Casini. Son chapitre s'intitule d'ailleurs significativement *de fuga pulicum*.

³⁹ Avicenne, *Liber canonis*, sl, 1486-7, sans pagination. Casini en suit l'ordre des chapitres car il insère, comme Avicenne, sa notice sur les puces entre celle qui traite des scorpions et celle qui traite des belettes. La différence est que le Siennois ignore la notice sur les punaises.

⁴⁰ *Avicenne medicorum principis Canonum liber una cum lucidissima Gentilis Fulgi expositione*, t. V, *Quartus Canon Avicenne*, Venise, 1520-1522, vol. 4, fol. 176v-177. Les ch. 11 et 12 ne font pas l'objet d'une discussion, comme, il est vrai, une bonne partie de ceux du traité 3 de la fen 6 du canon IV.

⁴¹ Guillaume de Saliceto, *Summa conservationis et curationis magistri Gulielmi Placentini que Gulielmina dicitur*, Venise, 1502, III, 2, 3. Certaines versions du texte dédoublent la 3^e partie *De decoratione et venenis* en consacrant une 4^e partie spécifique à ces derniers. Voir Franck COLLARD, « Un traité des poisons factice rendu à son auteur, Guillaume de Saliceto. Notes sur deux manuscrits médicaux du XV^e siècle, » *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge* 78 (2011), p. 247-257.

⁴² Guillaume de Varignana, *Secreta sublimia ad varios curandos morbos*, IV, 7, Lyon, 1526, f. 79.

⁴³ Ardoini, II, 19, f. 100v et 21, f. 101v.

L'étymologie fondée sur Isidore de Séville fournit des indications sur l'aspect ou bien l'origine des *animalia*. Elle est surtout chère à Zamora. En résumé, *pediculus* vient de *pede sive numerositate pedum*, *pulex* de *pulvere*, tandis que *cimex* viendrait d'une herbe homonyme, malodorante comme les punaises, ou bien d'une graine poussant à la cime des frênes et dont l'humidité engendre l'animal⁴⁴. La pluralité des pieds (six) est inscrite dans le nom même des *pediculi*, alias *sexcupedes*⁴⁵. L'engendrement des animaux est soit interne au corps qui les fabrique par superfluité d'humeurs entre chair et peau⁴⁶ par la sueur et la crasse, soit externe comme pour les puces venant de la poussière humidifiée et chauffée par le corps⁴⁷, ou pour les punaises issues de la poussière des bois de lit⁴⁸. Leur prolifération dépend de l'âge (les enfants en ont davantage), de la saison et du climat⁴⁹. Elle varie selon les individus⁵⁰. Elle se voit aussi chez les lépreux⁵¹, mais quoique cette maladie ait pu être tenue pour une sorte de poison⁵², Juan Gil de Zamora n'en tire pas argument pour rattacher les poux aux *venena*.

L'aspect et le comportement des *vermes* retiennent les auteurs — au premier chef Zamora⁵³ — qui insistent, après Galien, sur l'invisibilité due à leur petite taille et donc sur leur dangereuse dissimulation⁵⁴. Ils affectent aux poux une couleur en rapport avec l'humeur qui les a engendrés⁵⁵. Les endroits des maisons et ceux du corps où prolifèrent les *tediosa animalia* sont décrits, avec, pour ce qui est des foyers corporels (aisselles, aines, poils des parties honteuses⁵⁶), une classification des *vermes* par régions externes du corps qu'ils colonisent⁵⁷.

Les *signa* se manifestent par les marques rouges parfois presque imperceptiblement laissées par les morsures de puces qui font affluer le sang⁵⁸ et causent une solution de continuité plus grande pour les poux que

⁴⁴ Zamora, p. 113, 143 et 144 ; Ardoini, ch. 20 et 21 (rien sur l'étymologie de *cimex*) ; Casini, fidèle à l'orientation avant tout curative de son écrit, s'abstient de mentionner l'étymologie, connue de tous dit-il à propos des *pulices*, f. 75. Même silence de Vendl.

⁴⁵ Ardoini, ch. 21. Barthélémy l'Anglais (XVIII, 86) indique que leur course sur la peau peut expliquer les démangeaisons mais ce n'est pas repris par nos auteurs.

⁴⁶ Zamora, 113. Casini, f. 97, estime que les poux naissent de la peau ; Ardoini, f. 101v.

⁴⁷ Ardoini, f. 100v.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Zamora, p. 144 : les puces aiment la chaleur humide.

⁵⁰ Casini, f. 97. L'âge tendre favorise les poux parce que l'organisme a une moindre puissance résolutive des humeurs.

⁵¹ Zamora, p. 143.

⁵² Gilbert l'Anglais établit dès le XIII^e siècle l'équivalence *leprosus* / *venenosus* (*Compendium medicinae*, Lyon, 1510, f. 349v).

⁵³ Zamora, p. 144, sur les puces sauteuses et insaisissables.

⁵⁴ Casini, f. 97. Il est à noter que cette particularité des poux ne sert pas d'argument pour les apparenter au poison volontiers considéré comme invisible et occulte.

⁵⁵ Zamora, p. 143 et Ardoini, ch. 21.

⁵⁶ Casini, f. 97.

⁵⁷ Zamora, p. 143.

⁵⁸ *Id.*, p. 144.

pour les puces et les punaises⁵⁹. Autre signe, le prurit est rattaché à la chaleur des créatures. La sensation de piqûre est signalée.

Les *saeva accidentia*⁶⁰ qu'ils provoquent peuvent priver de sommeil (puces⁶¹), angoisser, causer des fièvres⁶², entraîner, comme diverses maladies, des hémorragies (poux)⁶³, donner la gale⁶⁴ et conduire parfois à la mort, mais essentiellement pour le pou de vautour à la complexion extrêmement sèche et chaude.⁶⁵ En revanche ne se trouve nulle part l'idée d'un parasitisme qui épuiserait la force vitale.

La *cura* occupe l'essentiel des notices. Pour Casini, en vertu des chapitres qu'il a lus dans le *Canon*, elle consiste avant tout en la *fuga* des viles créatures⁶⁶. En réalité, les moyens de lutte préconisés ne se limitent pas à les chasser. Outre l'emploi de répulsifs à répandre sur les sols, placer dans les lits, utiliser en fumigations ou porter sur soi (absinthe notamment⁶⁷), elles se rapportent à diverses mesures d'hygiène assez attendues : se laver, se peigner, se frictionner, changer de vêtements, aérer les demeures. L'usage de produits attirant les *vermes* comme le sang ou la graisse de hérisson placés sur un bâton ou dans un trou est aussi recommandé⁶⁸, de même que des purgations évacuant les surplus d'humeurs générateurs de vermine, l'abstinence de certains aliments comme les figues sèches⁶⁹, ou encore l'emploi de substances comme la feuille d'*asadarach* (asaret ?) qui, écrit Sante Ardoini⁷⁰, vaut contre les poux comme contre le *venenum bibitum*, ce qui peut conforter l'idée d'une parenté entre les animaux considérés et le poison entendu au sens étymologique du terme français. En outre, les propriétés qu'on dirait aujourd'hui anti-parasitaires de certaines substances toxiques sont mises en évidence : arsenic, vif-argent, litharge, orpiment valent grandement pour tous nos auteurs⁷¹. Ils ont lu dans le *Canon*, que quand la quantité de poux est énorme, il est nécessaire de faire agir des *virtutes venenose* pour les tuer⁷². Mais ce moyen d'agir n'est pas mis au compte du principe *venenum veneno curari potest* alors qu'il aurait pu

⁵⁹ Ardoini, f. 101.

⁶⁰ Casini, f. 75.

⁶¹ Zamora, p. 144.

⁶² Casini, f. 75.

⁶³ *Id.*, f. 97.

⁶⁴ Zamora, p. 143.

⁶⁵ Ardoini, f. 100.

⁶⁶ Casini, f. 75.

⁶⁷ Vendl, f. 39v par exemple.

⁶⁸ Casini, f. 75v.

⁶⁹ Ardoini, f. 101.

⁷⁰ *Id.*, f. 101v.

⁷¹ Par exemple Ardoini, f. 101v.

⁷² *Canon*, Livre IV, fen 7, traité 3, ch. 27 : *si fuerit res magna, est necessarium ut misceant cum eis virtutes venenose*. Comme exemple concret, voir Gino FORNACIARI *et alii* « The Use of Mercury against Pediculosis in the Renaissance : The Case of Ferdinand II of Aragon, King of Naples, 1467-1496 », *Medical History* 55 (2011), p. 109-115.

légitimer leur choix d'agréger les poux, puces et punaises à la *materia venenorum*.

On ne peut pas dire que la façon de traiter de ces créatures dans les traités des poisons diffère de celle qu'adoptent d'autres types d'écrits, naturalistes ou médicaux. Une fois réglée la question de la pertinence du sujet avec le genre pratiqué et évacué, si l'on peut dire, le venin bien peu consistant des insectes en question, le propos expose des éléments tout aussi bien présents dans des ouvrages étrangers à la *scientia venenorum*.

En conclusion, quelles réponses apporter à la triple question : dans quelle mesure, pourquoi et comment les poux, puces et punaises ont-ils été intégrés à des *tractatus de venenis* ?

Le premier résultat est la prédominance de leur exclusion. La position fondatrice en la matière est celle de Pietro d'Abano, pas celle du premier auteur de vénénologie Juan Gil de Zamora, dont le *Liber contra venena* est bien à considérer à part dans la production spécialisée. La raison majeure de cette exclusion est l'absence de *venenitas* chez ces *vermes*. Absence si évidente qu'elle ne suscite pas le moindre *dubium* chez l'auteur des *Problemata de venenis*. Elle s'observe dans beaucoup des ouvrages de médecine ayant nourri le propos des auteurs, ainsi que dans nombre d'ouvrages d'histoire naturelle. Elle est même admise *mezza voce* par ceux qui font le choix inverse de Pietro et de ses émules : *non est proprie venenosa* concède Sante Ardoini à propos de la punaise⁷³.

Et pourtant, quelques ouvrages de vénénologie traitent des *cimices*, *pulices* et *pediculi*. Ce n'est pas pour des raisons qui tiendraient à la reprise de la voie philosophico-théologique suivie solitairement par Juan Gil de Zamora. En revanche, la tradition médicale a joué un rôle car elle n'exclut pas entièrement de mentionner les *vermes* concernés dans des passages consacrés aux *venena*. C'est bien moins leur raison d'être dans la Création — elle indiffère de plus en plus les médecins — que leurs nuisances à la santé et au bien-être qui rapprochent poux et consorts des *animalia venenosa*. Quitte à explorer exhaustivement l'univers du toxique, autant les y intégrer afin de donner aux lecteurs les moyens d'éviter les préjudices physiques du plus grand nombre de poisons possible. Les écrits vénénologiques s'éloignent alors de la pharmacologie pour se rapprocher des régimes de santé⁷⁴, la rigueur conceptuelle dût-elle en avoir souffert.

N'allons pas croire que l'hypothétique croissance de celle-ci au XVI^e siècle ait conduit à une expulsion plus absolue des poux, des puces et des punaises hors des ouvrages sur les poisons. Vers 1535, Francesco Frigimellica intègre à la section animale de son *De venenatis affectibus et eorum curatione* de petites bêtes comme les poux, les puces et les vers

⁷³ Ardoini, f. 100v.

⁷⁴ Sur ce genre, voir le maître livre de Marilyn NICLOUD, *Les régimes de santé au Moyen Âge*, Rome, EFR, 2 vol., 2007.

pourtant dépourvues d'une quelconque *venositas*⁷⁵. Le grand Jérôme Cardan, dans ses *Libri tres de venenis*, admet encore les poux au chapitre 18 de son dernier livre⁷⁶. Intellectuellement comme matériellement, les *pediculi et pulices* sont donc des créatures dont il fut longtemps bien difficile de se débarrasser !

Annexe 1 : liste des sources vénénologiques consultées

- Johannes Aegidius Zamorensis, *Liber contra venena et animalia venenosa*, ed. C. Ferrero Hernandez, Barcelone, 2009. [Vers 1290]
Pietro d'Abano, *De venenis eorumque remediis*, ed. partielle A. Benedicenti, Florence, 1949. [Vers 1300-1310]
Guillaume de Marra, *Sertum papale de venenis*, Metz, BM, ms. 282, f. 1-58v. [1362]
Francesco Casini de Sienne, *Liber de venenis*, Paris, BNF, ms. lat. 6979, f. 19v-100v. [1375]
Cristoforo degli Onesti, *Problemata de venenis*, Londres, British Library, ms. Harley 3659, f. 16-68. [Vers 1390]
Antonio Guaineri, *De veneno ac peste*, Paris, BNF, ms. lat. 6981, f. 174-198v. [1422]
Sante Ardoini de Pesaro, *Opus de venenis*, Venise, 1492, chez Bernardin Riccio de Novare. [Vers 1425]
Pietro Tommasi, *Consilium de universali praeservatione contra venena*, ed. E. D. Vitali, Rome, 1963 (avec traduction en italien). [1437]
Giovanni Martino Ferrari de Parme, *De vitandis venenis et eorum remediis libellus*, Paris, BNF, ms. lat. 6980. [1455]
Conrad Vendl, *De pestilentia et venenis resistendis*, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, cvp. 2304. [1463]
Battista Massa de Argenta, *Pro servanda salute de venenis et morsibus venenosis*, Ferrare, Bibl. comunale, ms. 352. [1472]
Girolamo della Torre, *De venenis eorumque natura et remediis*, Vatican, BAV, ms. Barb. lat. 229. [Vers 1490]

⁷⁵ Francesco Frigimellica, *De venenatis affectibus et eorum curatione*, Londres, Library of the Wellcome Institute for the History of Medicine, ms. 281, f. 49 et 71v.

⁷⁶ Jérôme Cardan, *De venenis libri tres*, Padoue, 1653.

Annexe 2 : Extraits de notices consacrées aux punaises, puces et poux (traduction Fr. Collard)

1. Tiré de l'ouvrage de Francesco Casini, II, 78, *De fuga pulicum*, f. 75-75v

« Pour faire fuir les puces

Les Puces. Il ne s'agit d'en parler que pour autant qu'il soit question de les chasser, mais si quelqu'un s'interroge sur le fait de traiter des puces dans un traité des poisons, on répondra en renvoyant à notre premier chapitre après le prologue qui dit que le poison n'est pas seulement ce qui tue mais aussi ce qui porte des lésions sévères au corps. On constate que la surabondance de puces cause chez l'homme d'innombrables angoisses, des fièvres et d'autres cruelles atteintes. Tout le monde connaît leur description, leur complexion, leur mode de nuisance, leurs manifestations et leur détection. Mais pour en venir à leur traitement, il consiste à les faire fuir, selon Avicenne, de la manière suivante : faire une décoction d'une certaine quantité de coloquinte jusqu'au poids d'une livre et en recueillir l'eau à répandre sur le sol de la maison. Alors les puces sautent et s'enfuient toutes en même temps. Même chose avec de l'eau de décoction de ronce. Avicenne indique aussi, mais d'après d'autres auteurs, que si un trou est fait dans une demeure abritant des puces, et qu'on l'emplit de sang de hérisson, toutes les puces y afflueront de sorte qu'elles pourront être tuées. De même les chasse l'odeur de la feuille d'oléandre et de choux. De même, on fait fuir puces et punaises avec des fumigations à base de sciures de bois de pin, avec de la nigelle, des feuilles de myrte sèche, du soufre, du palmier, du fumier de vache, des feuilles et des boules de cyprès. Et l'on peut asperger la maison d'une décoction de racines de lupin ou d'une décoction d'absinthe et de rue »⁷⁷.

Tiré de l'ouvrage de Francesco Casini, II, 129, *De nocumento morsus apedicularum*, f. 97-97v

« Des maux causés par la morsure des poux

Identification. Le nom est d'un genre qui désigne une espèce déplaisante et grouillante de petits animaux naissant sur la peau de l'homme, surtout dans la tête et avant tout chez les enfants. Mais il ne sera pas question ici d'en traiter en général, seulement de parler de ceux qui naissent sous les aisselles et autour de l'aîne et des parties honteuses des humains, de l'abondance de sueur causée par les poils présents à ces endroits, de tels animaux étant engendrés en quantités diverses : il y en a beaucoup, peu voire pas du tout en fonction de l'humidité de chacun. Il paraîtra au premier abord étonnant de mettre ces animaux au nombre des poisons. Mais

⁷⁷ *Pulices. Adhuc de eis hic non agitur nisi quantum ad motum fuge ipsorum, set si dubitetur hic quare de pulicibus agitur in tractatu de venenis, respondebitur per dictam primo capitulo post prohemium, quare non solum est venenum id quod interficit sed quod fortiter ledit. Constat autem quod ex nimietate pulicum perducitur homo ad inextimabiles angustias et ad febres et ad alia accidentia seva. Eorumque notificatio et complexio et modus nocendi et signa et pronosticatio nota sunt omnibus. Curatio autem sumendo, cura pro fuga secundum Avicennam est, ut sumatur colloquintide certa quantitas usque ad libram unam decoquatur et de aqua decoctionis eius aspargatur domus, huc enim pulices saliunt et omnes simul fugunt et similiter si aspargatur domus ex aqua decoctionis rubi. Narrat autem Avicenna, quamvis aliorum auctoritate, quod si fiat fovea in domo in qua habitant pulices, et in ea ponatur de sanguine irci, omnes pulices confugient ad illam foveam, qua re poterunt omnes simul interfici. Item fugiunt ex odore foliorum oleandri et caulium. Item, pro fugando similiter pulices et cimices fiat subfumigatio cum seraturis ligni pini et cum nigella et cum foliis mirti sicci et cum sulfure et bdellio et cum stercore vaccino et foliis cipressi et nuce cipressi et adspargatur domus cum decoctione radicum lupinorum et cum decoctione absinthii et rute.*

l'étonnement prendra fin dès qu'on aura considéré qu'Avicenne en parle, sous l'autorité de Galien, disant : « Galien a dit que c'est un petit animal dont la taille même explique que l'homme ne le craigne ni ne le voie. La complexion n'est pas à traiter. Maux et détection découlent des manifestations de la présence de l'animal. Ils se montrent dans les maladies qu'Avicenne rattache à la médecine, sous l'autorité de Galien, disant : « cela ressortit aux maladies qui font saigner par les urines, les narines, l'anus, la bouche, en vomissant ou en crachant des choses qui sont dans l'estomac, la poitrine, les poumons ou encore les racines des dents. Jamais les poux ne sont plus merveilleusement à craindre que si l'on ne prend pas de remède. Traitement. Voici quoi faire. Prendre de l'*allegerach* et en cas de traitement particulier, il faut enduire la partie atteinte avec du *lethaar* et du suc de laitue et des blés rouges ; mettre sur la lésion consécutive à la morsure du lait de chèvre ou de tout autre animal, du beurre cru, de la terre sigillée, du pourpier, du suc de cette plante, et de la bryone avec sa mucosité et de l'eau d'endive, tout cela est très utile, comme le sont toutes les choses susceptibles d'éteindre l'inflammation »⁷⁸.

2. Tiré de l'ouvrage de Sante Ardoini de Pesaro, VIII, 19, f. 100v (extraits)

De cimicis quiditate et eius natura et accidentibus morsum ipsius consequentibus et eorum accidentium causis et morsus ipsius causis et preservatione et cura.

« De l'essence et de la nature de la punaise et des atteintes résultant de ses morsures et des causes de ces atteintes et des morsures, et des moyens de se préserver et de se soigner.

D'illustrissimes auteurs traitant des animaux venimeux ont traité en même temps et de la punaise, et de la puce, et du pou ou hexapode, non parce qu'ils tenaient les dits animaux pour venimeux, mais parce qu'ils causent tant de maux et de tourments à la nature humaine qu'ils semblent ressortir d'une certaine manière par leur morsure à l'univers du poison. Par conséquent, les auteurs ont estimé devoir en parler à bon droit avec les bêtes venimeuses. La punaise est un ver connu pour être large et nauséabond en particulier quand il est tué, elle naît dans les parois de lit et principalement dans leurs petites fissures et anfractuosités, de la poussière

⁷⁸ *Notificatio. Nomen est generis significans turpem multiplicemque speciem parvorum animalium que generantur super cutim hominis et maxime in capite et magis maxime in pueris sed hic non sumitur ita generaliter sed sumitur pro specie talium parvorum quae nascuntur sub ascellis et circa inguina et circa membra pudenda hominum ex multitudine sui sudoris propter pilos illarum partium licet generentur talia animalia in quibusdam magis, in aliquibus minus, in nonnullis aut nichil secundum diversitatem umiditiei hominum inter se, set videtur statim mirabile hec animalia venenorum numero aggregentur cujus statim restabit admiratio cum considerabitur quod de eisdem animalibus scribit avicenna, galieni auctoritate, unde dicit sic : dixit galienus est animal parvum de quo non cavetur homini et fortasse non videtur, quod dixit propter dictorum animalium parvitatem. Complexio. Non curatur. Modus nocendi et pronosticatio. Patent ex signis. Signa. Patent ex morbis que Avicenna in medicina subiungit etiam auctoritate Galieni dicens : et est ex eis qui faciunt erumpere sanguinem per urinam et per nares et in ano et per os ex stomacho per vomitum et ex pectore et pulmone et ex radicibus dentium et quin magnificatur timor in eo ita ut non recipiat medicinam. Curatio. Est sic cura. Allegerach de quo sumitur et si est aliqua cura propria, est ut ungetur locus lesus cum lethaar et cum suco lactuce et cum sandalis rubeis et conferunt eius lesioni in morsu lac caprinum ymo utiliter et lac cuiuscumque animalis et butirum crudum et terra sigillata et portulaca et sucus eius et psillium et mucillago sua et aqua endivie et utiliter omnia valent que possunt extinguere inflamationem.*

putréfiée. Sa nature est chaude et aiguë même si, comme dit plus haut, elle n'est pas à proprement parler celle d'un venin. Les marques des atteintes causées par sa morsure sont un prurit et une rougeur. La cause du premier est la chaleur et la piqûre laissées par la punaise à l'endroit mordu. La cause de la seconde est un afflux sanguin aigu, principalement au lieu atteint. [...] On se préserve des punaises en prenant garde de ne pas se trouver là où se trouve un tel animal pénible et en faisant en sorte que les parois de lit soient toujours bien propres et lisses, sans fissures ni anfractuosités, et en utilisant de quoi empêcher la génération des punaises ou de quoi les mettre en fuite ou à mort, ainsi qu'il est dit plus bas selon les auteurs »⁷⁹.

Tiré de l'ouvrage de Sante Ardoini de Pesaro, VIII, 20, f. 101 (extrait)

De pulicis quiditate et eius natura et accidentibus morsum ipsius consequentibus et eorum accidentium causis et morsus ipsius causis et preservatione et cura

« De l'essence et de la nature de la puce, et des atteintes résultant de ses morsures et des causes de ces atteintes et de ses morsures, et des moyens de se préserver et de se soigner.

La puce est un ver connu pour être petit, rapide, sautant tout le temps, naissant principalement de la poussière chauffée et humidifiée mêlée à la chaleur corporelle ; elle est noire et ronde. Sa nature est chaude, comme celle de la punaise. Rougeur et prurit sont consécutifs à sa morsure. La rougeur provient de ce que le sang afflue à l'endroit mordu ; le prurit de la chaleur piquante laissée par la punaise à cet endroit. On s'en préserve en évitant les lieux de leur présence et en empêchant leur génération, ce qui, bien entendu, s'obtient en dépoussiérant et purifiant les endroits des sécrétions, à commencer par l'urine, et en arrosant fréquemment les sols à l'eau froide et avant tout salée, et en utilisant vermifuges et insecticides décrits ci-après selon les autorités »⁸⁰.

⁷⁹ *Auctores preclarissimi de venenosis animalibus pertractantes insimul et de cimice et de pulice et de pediculo seu sexcupede pertractarunt, non ideo quare prefata animalia fore venenosa putaverint sed quare adeo sunt nature hominis tediosa atque molesta ut venenositatem quodam modo participare in eorum morsibus viderentur, unde merito cum de venenosis animalibus etiam et de eis censerunt merito pertractare. Est autem cimex vermis notus latus fetens precipue cum interficitur, nascens comuniter in lecti parietibus et presertim in eorum rimulis sive contractibus ex pulvere in ipsis putrefacto. Natura ipsius calida est et acuta, attamen ut predixi non est proprie venenosa. Accidentia morsum ipsius consequentia sunt pruritus et rubor. Causa pruritus est caliditas et acuitas a cimice derelicta in loco morsus. Causa ruboris est concursus sanguinis acuti presertim ad locum morsus... Preservatio vero fit precavendo sibi a conservando in locis ubi tale tediosum animal reperitur. Et faciendo quod lecti parietes stent continuo bene tersi atque politi absque rimulis et absque contractibus et utendo remediis cimicum generationem prohibentibus et ipsos effugantibus et interficientibus ex auctorum infra descriptis... [suit la cura]*

⁸⁰ *Pulex est vermis notus parvus velocis incessus saltando presertim nascens ex pulvere humefacto et calefacto precipue a calore cui admiscetur calor exalans a corporibus animalium et est niger et rotundus. Natura eius est calida similis satis nature cimicis. Accidentia morsum ipsius consequentia sunt rubor et pruritus. Causa ruboris est sanguis attractus ad locum morsus. Causa pruritus est caliditas et acuitas a pulice derelicta in loco morsus. Signa morsus ipsius sunt accidentia predicta et perceptio presentie ipsius pulicis. Preservatio fit evitando loca in quibus adest presentia pulicum et prohibendo generationem ipsarum, quod nempe fit tenendo loca a pulvere bene munda et generaliter ab omni superfluitate et precipue ab urina et rorando persepe cum aqua frigida et precipue salsa et effugando et interficiendo eas cum his que ex auctorum mentibus infra describam.*

Tiré de l'ouvrage de Sante Ardoini de Pesaro, VIII, 21, f. 101 (extrait)

De pediculi seu sexcupedis quiditate et eius natura et accidentibus morsum ipsius consequentibus et eorum accidentium causis et morsus ipsius causis et preservatione et cura

« De l'essence et de la nature du pou alias hexapode, et des atteintes résultant de ses morsures et des causes de ces atteintes et de ses morsures, et des moyens de se préserver et de se soigner.

Le pou ou hexapode est un ver engendré dans les porosités animales, en premier lieu chez l'homme, par la surabondance putride présente dans ces porosités et entretenue par la chaleur animale dans les plis des vêtements ou les poils. Cet animal pénible prolifère du fait que, chez les enfants voraces, une digestion de mauvaise qualité entraîne une accumulation de superfluités expulsées par les pores de la peau. Le pou ou petit pied est nommé ainsi parce qu'il compte plusieurs pieds, six en fait. Il est dit hexapode pour cela. Sa couleur varie en fonction de celle de l'humeur dont la corruption l'engendre. Sa nature est chaude comme je l'ai dit plus haut pour puce et punaise. Prurit et faible rougeur résultent de sa morsure. Le premier est dû à la chaleur laissée par celle-ci. La faible rougeur provient de la solution de continuité issue de la morsure, un peu plus marquée que pour les morsures de punaise et de puce. Les signes d'une morsure ont déjà été indiqués de même que les manifestations de la présence du ver. Je décrirai plus bas d'après les autorités comment se préserver de leur morsure. Il convient au préalable d'user de purgatifs suivant l'abondance excessive de l'humeur génératrice de poux, en prenant toujours l'âge en considération et d'autres choses nécessaires, et en évitant ce qui favorise la génération des poux comme notamment les figues sèches. Importe aussi la propreté des vêtements, chemises et étoles, à changer souvent, à nettoyer encore plus souvent et à mettre à l'air »⁸¹.

⁸¹ *Pediculus seu sexcupes est vermis in porositatibus animalis et precipue hominis generatus ex superfluitate putrida in ipsis porositatibus aggregata qui fovetur a calore ipsius animalis in plicis vestium vel in pilis eorum. Cuius signum est quod in pueris voracibus propter eorum deteriorem digestionem et consequenter superfluitatum coacervationem ad cutis porositates expulsarum prefatum animal non modicum tediosum copiosius generatur. Dicitur autem pediculus a pedibus quia plures habet, videlicet sex. Dicitur vero sexcupes quare sex pedes habet, variatur autem in colore secundum varietatem coloris humoris ex cuius corruptione generatur. Natura ipsius est calida ut de cimice et pulice supra dixi. Accidentia morsum ipsius consequentia sunt pruritus et modicus rubor. Causa pruritus est caliditas ibidem derelicta. Causa modici ruboris est quia solutio continui ex pediculi morsu facta est amplius paulative quam fiat ex cimicis vel pulicis morsu. Signa morsus ipsius sunt accidentia prenarrata et informatio habita de presentia prefati vermis. Preservatio vero ab ipsius morsu fit cum his que de auctorum mentibus statim infra describam, preutendo purgationibus necessariis iuxta humoris ex cuius superfluitate generatur abundantiam, considerata semper etate et ceteris necessariis et evitando ea que ad pediculorum generationem faciunt ut sunt precipue ficus sicce et tenendo hominem in vestibus et camisiis et scrabulis bene mundum, ipsas frequenter mutando et frequentius expurgando et eventando.*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
PREMIÈRE PARTIE : Mots, maux et traces : découvrir, identifier, nommer	
Antoine PETIT : « Le dermatologue du XXI ^e siècle et les ectoparasites »	11
Caroline POLET : « Subir, ou lutter contre les ectoparasites dans les populations du passé : l'apport de l'anthropologie biologique »	23
Jean-Bernard HUCHET : « Ectoparasites de l'Homme : le regard de l'arché-entomologiste »	45
Thierry BARDINET : « Quelques insectes de l'Egypte ancienne »	61
Evelyne SAMAMA : « Le pou, la puce, la punaise et l'Autre. Non-dits et sous-entendus sur la vermine dans les textes grecs »	69
Marie-Christine BORNES-VAROL et Marie-Sol ORTOLA : « Pucés et poux dans quelques proverbes de la péninsule ibérique et leurs postérités : miroir comparé des sociétés péninsulaires »	85
Susan BADDELEY : « <i>Chanter ou dire pouilles</i> : poux, pucés et punaises dans les dictionnaires et lexiques de l'époque moderne »	97
 DEUXIÈME PARTIE : Connaître et combattre la vermine	
Patricia GAILLARD-SEUX : « Pucés et punaises, poux et phtiriose dans les textes médicaux et agronomiques latins de l'Antiquité : le lien entre étiologie et traitement »	113
Alessia GUARDASOLE : « La <i>phthiriasis</i> chez Galien et les pharmacologues grecs »	133
Irene CALA : « La vermine de l'homme dans les <i>Libri medicinales</i> d'Aetius d'Amida »	145
Joëlle RICORDEL : « Recommandations des médecins et agronomes "arabes" pour lutter contre la vermine »	151
Mehrnaz KATOUIZIAN-SAFADI et Kouthar LAMOUCHE-CHEBBI : « Pluralité des regards face aux "nuisibles". Textes médiévaux arabes et persans »	165
Mireille AUSÉCACHE : « Médecins et chirurgiens salernitains face aux maladies parasitaires (XI ^e -XII ^e siècles) »	179
Isabelle DRAELANTS : « Poux, pucés et punaises chez les naturalistes du XIII ^e siècle : de simples <i>vermes</i> ou des parasites nuisibles ? »	195
Candida FERRERO HERNANDEZ : « <i>Minuta atque taediosa</i> : la vermine de l'homme dans le travail encyclopédique de Juan Gil de Zamora »	227
Franck COLLARD : « <i>An pediculi, pulices et cimices sunt venena</i> ? L'approche des poux, pucés et punaises dans la production "vénérologique" de l'Occident chrétien, XIV ^e -XV ^e siècles »	239
Bernard GRUNBERG : « Chiques, ravets, poux de bois et autres vermines : la plaie des Petites Antilles à l'époque coloniale (XVII ^e siècle) »	255
Stanis PEREZ : « La vermine de Versailles : une histoire épidermique (XVII ^e - XVIII ^e siècles) »	271

TROISIÈME PARTIE : Du corps à l'esprit

Antoine PIETROBELLI : « Les mystères de la phtiriase »	283
Georges SIDÉRIS : « Poux, puces et punaises à Byzance (IV ^e -XI ^e siècles) : entre nature et surnaturel »	299
Benoît-Michel TOCK : « Des araignées et des mouches dans les calices au Moyen Âge »	313
Sophie TONOLO : « Les démangeaisons du poète burlesque »	327
Camille LE DOZE : « Puces sauteuses et démangeaisons amoureuses à l'époque moderne »	339
Juliette VION-DURY : « "Vois cette puce et vois par elle". Poux, puces, punaises, les ectoparasites dans la littérature européenne »	355
Catherine VÉRON-ISSAD : « Iconographie des parasites dans l'Europe des temps modernes. Poux, puces et autres parasites dans l'art des XVI ^e et XVII ^e siècles »	361
Résumés des communications	377
Bibliographie sommaire	389
<i>Index auctorum operumque</i>	395
<i>Index verborum nominumque potiorum</i>	407
Table des matières	411